

1. Intitulé du certificat

**Certificat d'apprentissage H31 Installateur(trice) électricien(ne) résidentiel(le)**

<sup>(1)</sup> dans la langue d'origine

2. Traduction de l'intitulé du certificat

**Installer residentiële elektricien (NL)**

**Installer Wohn Elektriker (DE)**

**Residential Electrical Installer (EN)**

<sup>(1)</sup> Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

3. Eléments de compétences acquis

Unité(s) d'acquis d'apprentissage du ou des profil(s) de référence qui fait (font) l'objet de la certification ainsi que les compétences professionnelles associées\*.

<p><b>1. UAA1</b> Réaliser une installation électrique de base en pose apparente et en vérifier le bon fonctionnement</p>	<p><b>UAA1 : Réaliser une installation électrique de base en pose apparente et en vérifier le bon fonctionnement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1.A. Préparer le poste de travail</li> <li>1.B. Préparer la pose des conduits, des canalisations électriques et des boîtiers apparents en faisant part des difficultés rencontrées</li> <li>1.C. Poser les conduits, les canalisations électriques et les boîtiers apparents</li> <li>1.D. Placer et raccorder les composants des circuits électriques de base</li> <li>1.E. Vérifier le bon fonctionnement de l'installation électrique et remédier aux dysfonctionnements éventuels</li> <li>1.F. Faire rapport du travail réalisé</li> <li>1.G. Ranger et nettoyer le poste de travail</li> <li>1.H. Appliquer les prescriptions en matière de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie, d'organisation du travail et de protection de l'environnement</li> </ul>
<p><b>2. UAA2</b> Placer les conduits et boîtiers en encastré</p>	<p><b>UAA2 : Placer les conduits et boîtiers en encastré</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>2.A. Préparer le poste de travail</li> <li>2.B. Préparer la pose des conduits, des canalisations électriques et des boîtiers encastrés en faisant part des difficultés rencontrées</li> <li>2.C. les conduits, canalisations électriques et boîtiers encastrés</li> <li>2.D. Ranger et nettoyer le poste de travail</li> <li>2.E. Appliquer les prescriptions en matière de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie, d'organisation du travail et de protection de l'environnement</li> </ul>
<p><b>3. UAA3</b> Placer et raccorder les équipements électriques d'une installation encastrée</p>	<p><b>UAA3 : Placer et raccorder les équipements électriques d'une installation encastrée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>3.A. Préparer le poste de travail</li> <li>3.B. Placer et raccorder les composants des circuits électriques complexes</li> <li>3.C. Vérifier le bon fonctionnement de l'installation électrique et remédier aux dysfonctionnements éventuels</li> <li>3.D. Faire rapport du travail réalisé</li> <li>3.E. Ranger et nettoyer le poste de travail</li> <li>3.F. Appliquer les prescriptions en matière de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie, d'organisation du travail et de protection de l'environnement</li> </ul>

<p><b>4. UAA4</b> Placer et raccorder un tableau de distribution, les mises à la terre et les liaisons équipotentielles</p>	<p><b>UAA4 : Placer et raccorder un tableau de distribution, les mises à la terre et les liaisons équipotentielles</b></p> <p>4.A. Préparer le poste de travail 4.B. Placer et raccorder le tableau de distribution et le coffret de comptage 4.C. Réaliser les mises à la terre et les liaisons équipotentielles 4.D. Faire rapport du travail réalisé 4.E. Ranger et nettoyer le poste de travail 4.F. Appliquer les prescriptions en matière de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie, d'organisation du travail et de protection de l'environnement</p>
<p><b>5. UAA5</b> Mettre en service une installation électrique et faire rapport du travail réalisé</p>	<p><b>UAA5 : Mettre en service une installation électrique et faire rapport du travail réalisé</b></p> <p>5.A. Contrôler le bon fonctionnement de l'installation électrique 5.B. Remédier aux dysfonctionnements éventuels 5.C. Faire rapport du travail réalisé 5.D. Ranger et nettoyer le poste de travail 5.E. Appliquer les prescriptions en matière de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie, d'organisation du travail et de protection de l'environnement</p>

#### 4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

L'installateur électricien résidentiel (l'installatrice électricienne résidentielle) travaille sur des chantiers de construction ou de rénovation au sein d'entreprises du bâtiment, à l'intérieur ou à l'extérieur.

<sup>(1)</sup> Rubrique facultative

#### <sup>(\*)</sup> Note explicative

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Pour plus d'information, visitez le site <http://europass.cedefop.eu.int>

© Communautés européennes 2002

## 5. Base officielle du certificat

<b>Nom et statut de l'organisme certificateur</b>		<b>Nom et statut de l'autorité nationale/régionale responsable du référent du certificat</b>
IFAPME (Organisme d'intérêt public) Place Verte 15 6000 Charleroi Belgique Tél : 071/ 23 22 22 Fax : 071/23 22 23 <a href="http://www.ifapme.be">www.ifapme.be</a>	Commission communautaire française Service Formation PME Rue des Palais 42 1030 Bruxelles Belgique 02/800.80.00 <a href="http://www.cocof.irisnet.be">www.cocof.irisnet.be</a>	Commission communautaire française Rue des Palais, 42 1030 Bruxelles  Gouvernement wallon Rue Mazy, 25-27 5100 Namur
<b>Niveau (national ou international) du certificat</b>		<b>Système de notation / conditions d'octroi</b>
Niveau 3 du Cadre francophone des Certifications		Validation des unités d'acquis d'apprentissage
<b>Accès au niveau suivant d'éducation/de formation</b>		<b>Accords internationaux</b>
<b>Base légale</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrêtés du Collège de la Commission communautaire française et du Gouvernement wallon relatifs aux cours de formation dans la Formation permanente pour les Classes moyennes et les petites et moyennes entreprises, 20 juillet &amp; 31 août 2000</li> <li>- Arrêtés du Collège de la Commission communautaire française et du Gouvernement wallon relatifs à l'évaluation continue et aux examens dans la Formation permanente pour les Classes moyennes et les petites et moyennes entreprises, 20 juillet &amp; 31 août 2000</li> <li>- Décret portant assentiment à l'accord de coopération-cadre relatif à la formation en alternance, conclu à Bruxelles entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française du 15 janvier 2009</li> <li>- Loi-programme du 10 février 1998 pour la promotion de l'entreprise indépendante (fixant les cours de gestion)</li> </ul>		

## 6. Modes d'accès au certificat officiellement reconnu

Description de l'enseignement / formation professionnel(le) suivi(e)	Part du volume total de l'enseignement / formation (%)	Durée (heures/semaines/mois/années)
École/centre de formation	20%	<b>1<sup>ère</sup> année</b> : 180 heures de cours <b>2<sup>ème</sup> année</b> : 120 heures de cours <b>3<sup>ème</sup> année</b> : 128 heures de cours
Apprentissage en contexte professionnel	80%	Régime 38 heures /semaine, heures de cours incluses
Apprentissage non formel validé	Néant	Néant
<b>Durée totale de l'enseignement / de la formation conduisant au certificat</b>		3 ans
<b>Niveau d'entrée requis</b>		
<p>Dans le respect de la loi concernant l'obligation scolaire, le candidat apprenant en alternance doit, pour avoir accès à la formation en alternance</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- avoir au minimum 15 ans accomplis et avoir suivi au moins les 2 premières années d'enseignement secondaire de plein exercice</li> </ul> <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- avoir 16 ans sans condition d'études</li> </ul>		
<b>Information complémentaire</b>		
<p>Les formations organisées par l'IFAPME / SFPME mettent l'accent sur l'alternance avec une partie importante de la formation se déroulant en entreprise.</p> <p><a href="http://www.europass.cedefop.europa.eu">www.europass.cedefop.europa.eu</a></p>		